



# Règlement particulier



## Article 1 : Généralités

Historique Auto Passion Nancy organise **samedi 23 novembre 2024**, une randonnée automobile de navigation et de tourisme, d'environ 200 km, réservée aux véhicules historiques de collection et/ou de prestige, dénommée **14<sup>e</sup> Virée Historique Dagobert** au profit de l'AFM Téléthon.

## Article 2 : Véhicules Admis

Sont admises + ou - 100 voitures historiques, régulièrement immatriculées et assurées, de plus de 20 ans, mises en circulation avant le 31 décembre 2004, et des voitures de prestiges.

Formalités administratives : Les équipages présentent les documents de bord (carte grise assurance ainsi que permis de conduire du conducteur).

Formalités techniques : Les équipages s'engagent sur l'honneur par un document signé, à présenter un **véhicule conforme au code de la route, en bon entretien, à respecter scrupuleusement celui-ci** à porter les éléments d'identification et publicités remis par l'organisateur.

## Article 3 : Programme

Samedi 23 novembre 2024

- À partir de 8h00 : accueil des participants au Foyer Gérard Léonard, Place de l'Europe à 54130 Saint-Max, mise en place des véhicules, vérifications administratives et techniques,
- Vers 9h00 : départ de la première voiture pour la 1<sup>ère</sup> étape,
- Fin de matinée : arrivée au Circuit de Mirecourt-Juvaincourt (**roulage facultatif sur le circuit selon timing**) et déjeuner,
- Vers 14h00 : (**roulage facultatif sur le circuit selon timing**) retour vers Saint-Max,
- 18h00 : pot de l'amitié

## Article 4 : Déroulement de la manifestation

Ne s'agissant ni d'une épreuve sportive, ni de vitesse ou d'endurance, la **14<sup>e</sup> Virée Historique Dagobert** est une randonnée établie sur le respect d'un itinéraire, avec un horaire indicatif basé sur une moyenne très inférieure à 49,9 km/h.

Les départs seront espacés de minute en minute pour garantir la fluidité du trafic.

*Chaque participant reçoit, au départ, le détail de l'itinéraire à suivre ainsi qu'une feuille de contrôle pour noter les réponses aux diverses questions à relever le long du parcours.*

*Des contrôles secrets sont également prévus pour vérifier le respect de celui-ci.*

*L'utilisation d'un GPS ou téléphone avec fonction GPS est déconseillée sauf si vous êtes perdus.*

## **Article 5 : Sécurité**

*Important : Le port du casque est obligatoire sur le circuit.*

## **Article 6 : Pénalisations**

*Elles sont calculées selon le barème suivant :*

- *Contrôle de passage manquant, à l'envers..... 30 points*
- *Contrôle visuel manquant ou raturé..... 30 points*
- *Distances (par 100m d'écart, plafonnées à 3 km)..... 10 points*

*Chaque équipage a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesse, d'être vigilant dans les villages et agglomérations. Des contrôles seront mis en place par l'organisation et chaque infraction constatée sera pénalisée de 300 points.*

*L'exclusion immédiate sera prononcée pour :*

- *Conduite dangereuse ou infraction grave au code de la route,*
- *Attitude inamicale envers les organisateurs, les usagers de la route et les participants,*

*Les participants exclus ou ayant abandonné définitivement doivent retirer les plaques et numéros attribués. Ils sont autorisés à rejoindre directement le lieu du repas.*

## **Article 7 : Récompenses**

*Les meilleurs équipages seront récompensés par des coupes.*

## **Article 8 : Assurance**

*Une "police d'assurance organisateur" souscrite auprès du cabinet Gan Remiremont garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux participants. Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.*

## **Article 9 : Engagements**

*Toute personne désirant prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer le bulletin d'inscription / abandon de recours dûment complété **et** le chèque de*

règlement selon les options choisies sur le bulletin d'inscription (repas supplémentaires, roulage sur le circuit).

Les droits d'engagement par équipages comprennent :

- Les frais administratifs, fourniture des plaques, numérotation, carnet de route,
- Les repas de midi pour chaque membre de l'équipage (2 personnes),
- Le pot de l'amitié en fin d'après-midi.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser un équipage sans en fournir la raison. Dans ce cas, les frais d'engagements seront restitués.

### **Article 10 : Frais d'annulation ou de désistement**

Un équipage régulièrement engagé désirant se désister devra confirmer son forfait par courrier ou courriel.

Il sera remboursé pour tout désistement **avant le 9 novembre 2024**. Aucun remboursement ne pourra être exigé après cette date.

### **Article 11 : Dépannage**

Aucun service de dépannage ne sera assuré par l'organisation.

Les participants devront utiliser le service d'assistance de leur compagnie d'assurance si nécessaire.

### **Article 12 : Droit à l'image**

Les participants à la **14<sup>e</sup> Virée Historique Dagobert** sont avertis qu'ils peuvent être photographiés ou filmés à cette occasion.

En s'inscrivant, le participant accepte que ces images soient éventuellement reproduites et diffusées publiquement, notamment sur le site Internet d'Historique Auto Passion.

### **Article 13 : Acceptation**

Les participants, par leur engagement et leur signature sur le bulletin d'engagement, déclarent accepter le présent règlement dans sa totalité et s'y conformer.

### **Article 14 : Comité d'organisation**

La manifestation est coordonnée par un comité d'organisation composé de Michel Borens, Jackie Boulangé, Élisabeth et Michel Vaconnet.

Leurs décisions sont sans appel.

- - - - FIN - - - -